

Le Système d'Échange Local de Reims (SEL) :

Un réseau pour changer... et échanger dans un esprit de solidarité et de convivialité

Les SEL : de nouvelles formes d'échanges innovantes d'économie solidaire

Les systèmes d'échanges locaux sont des formes d'économie sociale et solidaire facilitant le lien social à travers les échanges entre adhérents ; ils permettent de partager des activités de loisirs, des moments conviviaux et d'accéder ainsi à un certain mieux vivre en agissant pour une société plus solidaire.

Les biens et les services échangés sont rétribués en une monnaie locale créée à cet effet, souvent basée sur le temps passé. Ils permettent à chaque personne de prendre conscience de ses nombreuses compétences et donc de s'épanouir en société.

🕒 La création du SEL de Reims

Fin 2009, Sandrine Brisset déjà militante dans différentes associations, constate qu'aucun SEL n'existe dans la Marne. Convaincue que ce mode d'échange contribue au mieux vivre ensemble, elle se lance avec deux amies, Giorgia Andreoli et Elisabeth Ribeiro, dans la création d'une association.

Avec l'aide de l'association ATTAC – Association pour la Taxation des Transactions financières et l'Action Citoyenne – marraine du projet, les trois amies profitent d'une projection-débat sur le thème de l'argent et de la crise économique pour annoncer le lancement du SEL.

Le constat est le suivant : « **l'argent était historiquement un outil pour faciliter l'échange ; de part sa répartition inégale, il est aujourd'hui un frein à l'échange qu'il devait favoriser. Il faut construire une autre manière de concevoir l'argent et remettre l'humain au cœur de l'échange. L'échange a une valeur : celui qu'on lui donne.** »

Une vingtaine de personnes adhèrent tout de suite au projet et trois mois plus tard le SEL fête son 50^{ème} seliste. Il n'a fallu que quelques mois pour monter ce réseau, dans la mesure où sa naissance a été facilitée par les contacts des co-fondatrices, déjà très impliquées dans différents réseaux associatifs.

Le principe de fonctionnement de l'association a été parfaitement exposé : **des échanges oui, mais sans argent !**

L'unique préoccupation du groupe était que le SEL soit très vite opérationnel. « **Le S.E.L. de Reims a pour but de favoriser des solidarités sur le plan local grâce à des échanges multilatéraux de biens, savoirs et services.** » (statuts de l'association). Les échanges sont effectués de gré à gré entre les membres de l'association, selon les demandes et les offres de chacun, sans argent.

La monnaie d'échange est le grain sur la base : « un grain est égal à une minute de temps ». Il n'y a aucun critère de pénibilité établi : on considère que chaque action est basée sur du volontariat et sur le simple fait de se faire plaisir, c'est pourquoi le temps de l'un vaut le temps de l'autre. Une heure de jardinage n'est pas considérée comme plus pénible qu'une heure de cours de langues. « **Ce n'est pas un travail : on doit proposer ce qu'on aime faire et ne pas venir avec une démarche attentiste ou un esprit consumériste.** »

Les principes du SEL de Reims

Le SEL s'adresse à toutes et tous, on n'y retrouve pas une certaine catégorie socioprofessionnelle en recherche de services à bas prix, ou uniquement des personnes retraitées qui souhaiteraient rompre avec la solitude. Le principe de base : chaque personne a une compétence et peut apporter à l'autre : *donner à manger au chat pendant les vacances, arroser les plantes, proposer la visite de la cathédrale, partager ses recettes de grand-mère, apprendre la couture ou le tricot, planter des tomates, ou tailler des arbres fruitiers, céder des meubles, des vêtements, apprendre les bases de l'Internet...*

Le SEL favorise les échanges intergénérationnels, le transfert de savoir-faire, il contribue à recréer du lien social dans un monde consumériste et individualiste où l'individu a oublié qu'il n'est pas fait pour vivre seul.

L'individu ne peut épanouir sa nature spécifique qu'entouré de semblables. « Un homme seul est toujours de mauvaise compagnie. » (Paul Valéry)

Les relations de voisinage n'existent plus. Le SEL est un outil pour revenir à l'esprit communautaire, pour rétablir les notions de confiance, de solidarité qui créent le lien.

🕒 Le fonctionnement du réseau, son animation, ses réalisations

Les adhérents ayant opté pour une mise en place rapide, l'association n'a pas jugé important de se déclarer en préfecture. Dans l'esprit de construire un système en marge du secteur marchand, il n'était pas de bon ton de payer des frais de déclaration. Le SEL est donc une association de fait sans adhésion, ni cotisation.

Seule une charte d'engagement lie les selistes à l'association, fixant **une contrainte non négociable** : « **donner une heure de son temps soit 60 grains de sel** » pour le **fonctionnement interne de l'association.**

Chaque membre garde toute sa responsabilité et s'entoure de toutes les garanties pour que ses activités au sein du SEL soient conformes aux réglementations en vigueur, notamment en matière sociale et fiscale.

Le SEL dégage toute responsabilité concernant la véracité ou la valeur des informations publiées.

Pour signer la charte d'engagement, le futur seliste doit se présenter à une réunion d'information mensuelle, **tous les premiers jeudis de chaque mois à la maison de la vie associative de Reims (de 20h30 à 22h30)**. Aucune inscription ne peut s'effectuer par Internet ou courrier. En effet, chaque adhérent doit être identifié pour favoriser les échanges : « confie-t-on ses clefs à une personne que l'on n'a jamais vue pour arroser ses plantes en son absence ? ».

Après l'inscription et la signature de la charte, le seliste se voit attribuer un droit d'accès au site privé du SEL, «<http://sites.google.com/site/selreimpspublic/>» où il peut visualiser toutes les propositions, effectuer des offres...

Toutes les annonces publiées sont contrôlées par un animateur du SEL, les annonces publicitaires sont écartées par exemple, ou celles qui pourraient se rapprocher d'un travail au noir. Sur le site, le seliste trouve un catalogue de ressources qui recense toutes les propositions d'offres et d'échanges. Les échanges sont regroupés par le comptable du SEL qui vérifie les comptes des adhérents.

Le SEL est animé par un comité de six personnes, composé des trois initiatrices du projet, une personne qualifiée en charge du site internet et son conjoint, une personne qualifiée en charge de l'investissement.

Aujourd'hui, l'association compte 92 membres et ressent le besoin de se structurer, de fixer un cadre : un règlement intérieur est en cours d'élaboration.

La première étape du SEL et de ses fondatrices a été de trouver des adhérents. La création d'un site internet public avec des exemples d'échanges, des annonces dans la presse écrite locale, à la radio ont permis d'atteindre le nombre d'adhérents suffisant pour créer une émulation de groupe. Un journal local annonce « **Face à la crise économique, trois rémoises ont décidé de mettre leur grain de sel** ».

Une campagne de communication est lancée par les bénévoles, adhérents, militants du SEL.

Les adhérents volontaires ont participé au salon, Tendances & nature de Reims en mars 2010, l'occasion unique de récolter 35 adhésions durant deux jours et demi.

Aujourd'hui la préoccupation n'est plus l'adhésion d'adhérents, même si les inscriptions sont toujours possibles, l'accent est mis sur la multiplication des échanges et sur la création de projets communs.

Porté par le SEL de Reims, un jardin partagé vient de se créer : un terrain est à disposition au cœur de la ville de Reims et ouvert à tout public, seliste ou non, tous les samedis à 15h. Il n'y a aucune contrainte sur les travaux à effectuer : chacun vient avec ses idées, sa bonne humeur et ses rêves. Toujours dans le but de multiplier les échanges, un grand pique-nique sera organisé pour tous les adhérents, des Bourses Locales d'Echanges (BLE) sont prévues prochainement : bourse de vêtements en juin, bourse de jouets en décembre. D'autres points seront améliorés comme la simplification du site internet.

🕒 Caractéristiques du réseau, quelles perspectives pour le SEL ?

Les SEL forment un réseau national très large. Les SEL existent en France depuis 1994. Il y a près de 400 SEL créés sous forme associative en France regroupant environ 30 000 personnes.

Les buts et les moyens du SEL ne sont pas définis de la même manière par tous :

- pour certains, l'accent est mis sur l'économique : le SEL permet à ses membres de subvenir à certains de leurs besoins sans avoir à donner de l'argent ;
- pour d'autres, le SEL est surtout un acte de résistance constructive, de militantisme contre la mondialisation et ce qu'elle engendre de misère sociale ;
- pour d'autres encore, c'est l'aspect relationnel qui prime : le SEL permet la véritable rencontre avec l'autre, est un moyen de combattre l'exclusion ; au-delà de la « rencontre », c'est un véritable réseau de solidarité(s) qui peut se tisser ;
- d'autres encore insisteront sur ce que le SEL permet d'épanouissement personnel, grâce notamment à l'adoption de critères de valeur plus humains, à la possibilité de devenir utile à un groupe...
- enfin, certains privilégieront le côté « intellectuel », voyant dans le SEL le lieu idéal pour réfléchir au système économique dominant, à la monnaie, aux relations humaines... et expérimenter des voies alternatives.

Ce n'est pas du troc puisque les biens ont des valeurs différentes, et qu'on peut échanger un bien contre un service et que les échanges ne se font pas forcément d'une personne à l'autre.

Ce n'est pas du travail au noir et l'association reste vigilante en refusant systématiquement ce qui pourrait s'apparenter au travail au noir, soit une garde d'enfant permanente ou des cours de langue une fois par semaine, tondre le gazon tous les deux jours... **Il s'agit d'une entraide entre adhérents pour répondre à des besoins ponctuels, non répétitifs et de courte durée.**

On pourrait penser que ces SEL freinent les dons gratuits aux associations. Mais la plupart des adhérents sont déjà bénévoles dans des associations ou partagent des valeurs communes de solidarité. Pour d'autres, il s'agit de les amener au don gratuit, de leur donner l'envie d'être ensemble, de vivre ensemble et de rendre service.

« Notre système de vie a été affecté par de mauvaises habitudes de consommation à tout prix : c'est pour cela qu'une monnaie a été introduite – le grain de sel – il aurait été impossible d'imaginer un système d'échange sans une valeur même conceptuelle. »

Sandrine Brisset



Sandrine Brisset

■■■ Réseaux d'acteurs de l'économie sociale et solidaire

Les 92 adhérents du SEL de Reims ont une démarche active et s'inscrivent dans un véritable projet de territoire.

Aucune inscription n'a été rejetée, mais le système doit avoir un ancrage local, c'est un non-sens d'inscrire une personne de Paris dans le SEL de Reims. L'association peut dissuader le demandeur de s'inscrire s'il n'habite pas ou ne travaille pas sur l'agglomération car la distance ne facilite pas l'échange. Si le SEL n'existe pas, l'association tente de convaincre l'interlocuteur de créer un SEL. Le nombre d'adhérents limite est difficile à fixer, mais le SEL de Reims n'a pas vocation à s'agrandir pour éviter la déshumanisation des rapports.

Les SEL ne sont pas isolés et organisent des rencontres entre SEL voisins. L'association nationale SELIDAIRE a pour objectif de faciliter la circulation de l'information entre les SEL de France. Elle se veut une actrice de la création des SEL en France pour stimuler et faciliter la création de nouveaux groupes : www.selidaire.org. Le réseau est un facilitateur de projets car il permet à différentes personnes partageant des idées ou des valeurs communes de développer des nouveaux concepts d'échanges.

Quelques exemples :

- la route des SEL pour partager des hébergements ;
- Vacansel pour camper ensemble à raison de 30 grains de SEL.

Le réseau a permis la naissance d'un nouveau collectif orienté vers la création d'un système d'échange différent. Il démontre qu'il est possible de construire un système différent du système monétaire habituel avec des échanges plus justes, plus directs, plus humains. Par le SEL, un tissu relationnel s'est renforcé ici et là, des exclus de l'économie ont pu valoriser leur savoir-faire et des services qui améliorent la vie de chacun se sont échangés, alors qu'ils n'auraient pas pu l'être dans l'économie traditionnelle. Le SEL a ouvert la réflexion sur une alternative à l'économie libérale, plaçant l'humain au cœur de l'échange. De nouvelles générations de SEL se sont créées : des SELT, Système d'Echange Local au Temps, sans référence aucune à une monnaie avec des échanges en heures ou en minutes.

→ Coordonnées et contacts :

Maison de la vie associative
122, rue du Barbâtre
51100 Reims

Animatrice : Sandrine Brisset

Tél. : 03 26 77 74 74

Site internet : www.sites.google.com

REMERCIEMENTS

Nous tenons en particulier à remercier toutes les personnes qui ont travaillé à la réalisation de ce numéro de la revue Formation & Territoire :

LES REPRÉSENTANT-E-S DE RÉSEAUX

Bernard BALZANI, enseignant chercheur, groupe de recherche de l'éducation et l'emploi (GREE), Université de Nancy 2

Mestafa BENZIDANE, inspecteur de l'éducation nationale, chargé de l'information et de l'orientation (IEN IO) département de la Marne

Sandrine BRISSET, initiatrice du projet et co-animatrice du Système d'Echange Local de Reims (SEL)

Jean-Philippe DELCOURT, directeur support des opérations, Direction Régionale Pôle emploi

Thomas DUBOIS, directeur de l'Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (URIOPSS) de Champagne-Ardenne

Corinne DUMENIL, gérante de la Coopérative d'Activités et d'Emploi (CAE) CESAME, Reims

Olivier FIQUET, directeur de la pépinière d'entreprises Henri Farman, pour CréaReims

Edgar GRANTOT, chargé de mission au Centre Régional de Ressources et d'Animations (C2RA), Reims

Joris LEFEVRE, directeur, Dina DINGEVAL, agent de développement emploi, insertion, formation du CUCS Epernay et Franck CONSTANTIN, directeur de la Mission Locale des Pays d'Epernay, Brie et Champagne, réseau d'insertion du bassin d'emploi d'Epernay

Pierre LEPLAT, animateur régional des Missions locales et PAIO, GIP ARIFOR, Châlons-en-Champagne

Marie Liesse NIMIER, animatrice du centre ressources illettrisme, GIP ARIFOR, Châlons-en-Champagne

Nathalie POITTEVIN, coordinatrice régionale des Espaces métiers, GIP ARIFOR, Châlons-en-Champagne

Sandrine PUPPINI et Eric ROGER, conseillers formation continue, Distance Zéro, réseau transfrontalier de qualification d'adultes

Michèle SEVERS, présidente et Djamel DIDI, directeur de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale de Champagne-Ardenne (CRESCA)

Roland THIBAUX, président CHANTIER école Champagne-Ardenne, pour le réseau des Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI)

Sylvain THOMAS, animateur 2009/2010 du groupe de Responsables de Formation Entreprises (RFE) et responsable de formation, Sanef, Reims

LES INTERVENANT-E-S LORS DE LA RENCONTRE ANNUELLE DE L'ARIFOR

« Pourquoi et comment travailler en réseau ? Quelles réalités en Champagne-Ardenne ? » réalisée en partenariat avec la CRESCA le 27 mai 2010

Patricia ANDRIOT, vice-présidente, déléguée à l'économie sociale et solidaire, Conseil régional

Christine DE CHEFDEBIEN, chargée de mission Politique de la ville et cohésion sociale, SGAR

Guy LE BOTERF, directeur du cabinet Le Boterf Conseil (Paris), expert consultant en gestion et développement des compétences, professeur associé, Université de Sherbrooke (Canada)

Françoise FILLON, déléguée générale de l'Union nationale Retravailler, Paris

Emmanuel JOURNOT, chef de projets, INFFOLOR, CARIF Lorraine

Vous trouverez la version numérique de la Revue Formation & Territoire n° 13 dès octobre 2010 sur les sites de l'ARIFOR www.arifor.fr et de la CRESCA www.cresca.fr
Enrichie d'autres articles de praticiens, elle présentera aussi une synthèse des apports et échanges de la journée du 27 mai 2010